

# COMMISSION NAVIGATION DE PLAISANCE

*Document de réflexion relative à la navigation de plaisance sur les voies d'eaux côtières et fluviales.*

La navigation de plaisance, que ce soit pour le plaisir, le spot, l'étude ou la recherche, prévaut sur l'ensemble des voies d'eaux à la fois côtières et fluviales.

Le terme de plaisance implique le loisir ou le temps disponible qui est utilisé pour promouvoir une vie saine et récréative.

Les infrastructures qui rassemblent les besoins des plaisanciers, la communauté et l'environnement est une nécessité pour instaurer un système de navigation de plaisance en respectant le développement durable.

Considérant que les impacts potentiels (positifs et négatifs) de la navigation de plaisance envers la Société et l'environnement est tout aussi importante que les impacts envers les plaisanciers eux-mêmes.

La plaisance peut redynamiser un environnement urbain dégradé et contribuer tout autant à la protection de l'environnement.

La navigation de plaisance a :

- Liens historiques ;
- Influence/impact économiques ;
- Justification environnementale ;
- Valeur éducative.

Les bénéfices sont liés à ces facteurs d'influence (historiques, culturels, économiques, environnementaux et éducatifs) avec le plaisir d'être au premier plan d'un divertissement permanent.

La dégradation de l'un de ces facteurs affectent le plaisir de la navigation de plaisance. Donc la préservation, l'amélioration ou la création de chacun de ces facteurs est étroitement lié à l'activité de la plaisance.

Aujourd'hui les bateaux de plaisance sont nombreux et divers en modèle et taille allant de la petite embarcation manœuvrée par la seule force humaine (canoë, kayak, dériveurs) et des engins motorisés personnels (jetskis) aux plus grands voiliers de grande taille.

Ces bateaux et leurs usages demandent une vision (ensemble) unique, mouillage, amarrage, accès, services de soutien. Ces besoins sont fonctionnelles, esthétiques, environnementaux et se retrouvent rassemblés par une infrastructure nécessairement complexe (profondeur d'eau, amarrage sécurisé, commodités d'accès, etc.).

En outre, ces besoins peuvent différer d'une manière significative, qu'il s'agisse de grands navires commerciaux ou de pure plaisance. Par moment, les usages et besoins peuvent même entrer en conflit, c'est pourquoi l'avant-projet et l'esquisse des infrastructures demandent à être considérés comme une discipline distincte et unique.

L'avenir de la navigation de plaisance réclame non seulement des infrastructures adéquates mais également l'intégration de facteurs socio-économiques et environnementaux. Tenir compte des besoins des plaisanciers et de toutes les communautés environnantes et de l'environnement sont nécessaires pour assurer un avenir durable à la navigation de plaisance.

La Commission de Navigation de Plaisance/Récréative (RecCom) de l'AIPCN a été fondée pour traiter tous les aspects liés directement au sport, navigation de plaisance et pour faciliter son intégration parmi tous les autres types de navigation y compris la navigation commerciale et la pêche.

L'objectif de cette commission est d'améliorer la compréhension dans les relations de l'activité de plaisance et les autres activités humaines liées à la navigation côtière et fluviale et d'améliorer la qualité de vie, de sécuriser et de minimiser l'impact environnemental de cette activité.

En soutenant la qualité et le développement durable dans les infrastructures de navigation de plaisance, la RecCom AIPCN a pour but de mieux comprendre l'importance des systèmes de transport par voie maritime en faveur de la protection de l'environnement et son amélioration.

Les moyens de la RecCom d'atteindre son objectif est d'ouvrir un forum permettant un échange technique en vue de produire un guide des meilleures pratiques pour l'industrie, une mise à jour périodique de ce guide de bonne conduite avec conseils pratiques et en vue de les promulguer réglementairement à grande échelle.

Février 2011

RecCom AIPCN